

SNUEP -f.s.u.

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

12, rue Cabanis 75014 Paris
tel: 01 45 65 02 56 - fax: 01 45 65 06 09
courriel: snuép.national@wanadoo.fr
site: www.snuép.com



TOUTES ET TOUS DANS LA RUE LE 19 MARS



Pour suivre en temps réel l'actualité syndicale : www.snuép.com, www.fsu.fr

DES CONGRÈS ACADÉMIQUES FRUCTUEUX !

À Créteil...

Les congrès académiques du SNUEP-FSU ont lieu tous les trois ans et sont un des temps forts de la vie syndicale. Celui de Créteil, qui s'est tenu à la Maison des Syndicats de Créteil les 7 et 8 février 2011, a été un rendez-vous réussi avec les adhérents.

De nombreux collègues venus des 3 départements de notre académie y ont participé. Alors que les attaques ministérielles contre les lycées professionnels se multiplient, favorisées par la généralisation du bac pro en 3 ans, les congressistes ont eu à cœur de défendre la voie professionnelle sous statut scolaire. En séance plénière, les collègues ont pris la parole pour rejeter avec détermination le manque de moyens, les suppressions de postes, les CCF, l'autonomie des établissements, le salaire au mérite, le développement de l'apprentissage, toutes ces réformes désastreuses qui démantèlent l'enseignement professionnel. Chacun aussi a été force de proposition.

Le travail sur les thèmes a donné lieu à des échanges riches et a permis une réflexion approfondie sur le sens de notre métier, sur nos exigences légitimes, sur notre volonté de voir réussir les élèves et la manière d'y parvenir.

Les autres syndicats de la fédération ont également pris part à ces débats aussi passionnés que passionnants. Dominique Chauvin, co-secrétaire du SNES-FSU, nous a rejoints pour un moment de rencontre intersyndical. Son analyse de la réforme du Lycée Général et Technologique a mis en évidence la cohérence globale des desseins gouvernementaux dans l'ensemble du Second degré : casser l'école pour mieux la privatiser. Ces analyses se sont prolongées avec les congressistes du SNEP-FSU autour d'un apéritif fraternel.

Au cours de ces deux journées de congrès bien remplies, les congressistes ont pris le temps de procéder à l'élection des Secrétaires Départementaux et des instances académiques. La délégation élue qui siègera au congrès national du 4 au 8 avril à Chatenay-Malabry (Hauts de

Seine) sera porteuse de nombreux mandats, résultant de la formidable implication des syndiqués au SNUEP-FSU de l'académie de Créteil.

Laurence Trublereau



À Paris...

Un congrès local constitue toujours un moment riche dans la vie d'une section syndicale académique. C'est l'occasion offerte aux militant-es et adhérent-es du SNUEP-FSU de se rencontrer, de confronter collectivement leurs expériences, de débattre de ce que doit être et faire un syndicat dans un contexte de fortes attaques contre les services publics et l'enseignement professionnel.

La section académique de Paris, forte de 2 co-sa, de 6 commissaires paritaires et de ses militant-es, avait fait le choix d'organiser son congrès sur 2 jours. Il n'en fallait pas moins au vu de l'étendue des travaux.

Nous avons souhaité inviter une person-

nalité pour ouvrir notre congrès et inscrire ainsi nos débats dans un contexte plus général de détériorations sociale et économique. C'est ainsi que Gérard Filoche¹, inspecteur du travail, a ouvert notre congrès et est intervenu sur des questions aussi diverses que la pénibilité et la souffrance au travail, les qualifications professionnelles et leur reconnaissance dans les conventions collectives et les accords d'entreprise, la casse du code de la fonction publique, du code du travail et du conseil de prud'hommes, devant une assemblée composée d'une trentaine de personnes.

Après une introduction par Nicolas Wallet, secrétaire départemental de la FSU Paris, les demi-journées suivantes ont été

consacrées à la réflexion sur les thèmes du congrès. Ce moment a constitué l'occasion de confronter nos points de vue et faire des aller-retours entre expérience et définition des mandats syndicaux. Ceci étant dit, un congrès académique demeure un espace de débat malgré tout limité et il aurait fallu encore bien du temps pour aborder toutes les questions. Nous avons dû avancer dans l'étude des thèmes au pas de course !

Ce congrès a aussi permis le renouvellement de nos instances. C'est une équipe encore davantage étoffée, rajeunie et féminisée qui s'est constituée, avec un nouveau bureau et des collègues qui s'engagent dans la prise de responsabilités que nous accueillons chaleureusement. Nous avons également profité de ces réunions pour commencer à dresser la liste électorale pour les élections professionnelles d'octobre 2011.

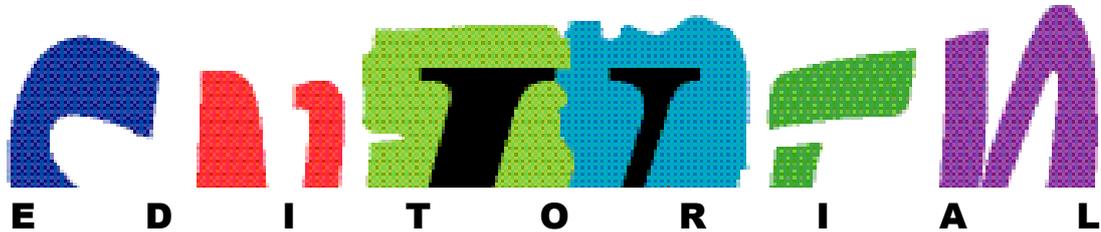
Enfin, ce congrès a rendu hommage à Christine Guénard, co-secrétaire académique, pour son travail dans la construction de la section du SNUEP-FSU Paris et qui part pour une retraite bien méritée.

À Paris, le combat pour l'enseignement professionnel public continue !

*Isabelle Lauffenburger et
Hervé Scalco*



¹ Signez la pétition en ligne de solidarité avec G. Filoche, inspecteur du travail mis en examen dans l'exercice de ses missions <http://www.solidarite-filoche.fr>



INDIGNONS-NOUS, RÉVOLTONS-NOUS TOUTES ET TOUS DANS LA RUE LE 19 MARS

Depuis la rentrée scolaire 2010 nous avons dû continuer à faire face aux attaques sans précédent du gouvernement du président Sarkozy avec force et solidarité intergénérationnelle.

Nous avons tous pu constater l'importance de l'unité syndicale lors des grèves et manifestations contre la réforme des retraites. Certes nous n'avons pas pu faire reculer le gouvernement mais nous avons constaté l'adhésion d'une grande majorité des français aux revendications légitimes que nous défendons.

Cette unité fragile demeure essentielle pour les combats à venir, car pour le SNUEP-FSU il est urgent de s'unir face aux réformes destructives en cours d'expérimentation que le gouvernement mène sans avoir consulté les organisations syndicales représentatives. Où est passé le dialogue social tant affiché par le gouvernement et de son omniprésent président ?

Le gouvernement et le ministère de l'éducation nationale continuent le plus grand plan de licenciement dans l'Éducation Nationale : pas moins de 16 000 postes pour la rentrée 2011. Comme vous avez pu le constater, cette logique comptable n'est pas terminée car ils veulent aller encore plus loin... Pour les PLP cela se traduit par des classes surchargées, par des fermetures de sections voire de filières, par des choix qui ne tiennent pas compte du projet d'orientation des élèves.

Aujourd'hui néanmoins des choses positives avancent grâce à notre engagement syndical, notamment en ce qui concerne les contractuels de la Fonction publique : le ministère de la Fonction publique a convoqué des négociations avec l'ensemble des syndicats de la Fonction publique et il s'en dégage une volonté de mettre en place un plan de titularisation par concours et examens professionnels mais aussi la sécurisation des parcours des CDD et des CDI.

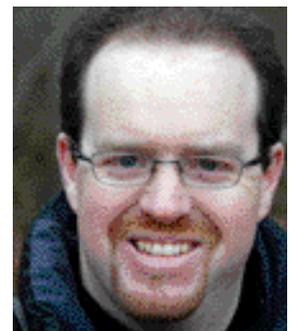
À ce titre le SNUEP et la FSU appellent l'ensemble des collègues à continuer à faire pression sur l'ensemble des décideurs (gouvernement et président de république) comme ils le font depuis plus d'un an, car chaque semaine le dossier évolue positivement.

D'autre part le SNUEP FSU sera en congrès national du 4 au 8 avril 2011 cette semaine de travail sera l'occasion de définir de nouveaux mandats qui devront correspondre aux attentes de tous les collègues. Alors si tous ces sujets vous interpellent syndiquez-vous au SNUEP-FSU. Un syndicat combatif et reconnu de tous les PLP.

Seule la mobilisation paye. L'actualité depuis deux mois ne cesse d'en faire la démonstration : nous avons - nous aussi - toutes les raisons de nous indigner et de nous révolter quand on connaît les orientations politiques scandaleuses qu'impose le gouvernement.

**Retrouvons-nous toutes et tous dans la rue
le 19 mars**

**Pour faire valoir une autre politique éducative
De l'ambition pour l'enseignement
professionnel public**



Nicolas DUVEAU
Co-Secrétaire Général

ACTUALITÉ :	
CONGRÈS	
ACADÉMIQUES	
CRÉTEIL ET PARIS	P. 2
ÉDITO	P. 3
ACTUALITÉ :	
NÉGOCIATION	
NON-TITULAIRES	P. 4
2012 : FIN DE LA	
NOTATION	
ENTRETIEN	
PROFESSIONNEL	P. 5
DHG 2011	P. 6
DOSSIER :	
NOUVEAU BAC	
PROF., QUESTIONS À	
TH. REYGAGES PP. 7 À 10	
ÉDUCATION :	
FORMATION DES	
ENSEIGNANT-ES	P. 11
RYTHME SCOLAIRE	P. 12
SEP MAMERS	P. 13
SECRÉTAIRES ET	
CORRESPONDANTS	
ACADÉMIQUES	P. 14
ADHÉSION	P. 15



NON TITULAIRES : des négociations en cours

Cette année pourrait être importante pour les personnels non-titulaires avec la fin des négociations sur la précarité dans la Fonction publique (FP) et la présentation d'un projet de loi au cours du premier semestre. Après les déceptions sur le pacte de carrière, la casse de notre système de retraite, l'application de la rigueur sur nos salaires, le non-remplacement d'1 fonctionnaire sur 2 partant à la retraite, qu'attendre de cette « négociation » sur la précarité dans la FP ? La politique-spectacle promet malheureusement des réformes qui n'ont pour unique but que la casse de nos statuts et de nos acquis sociaux.

RAPPEL

- 1 million d'agents non-titulaires dans toute la FP
- 22/06/10 : ouverture de négociations sur la situation des NT et des précaires.
- 17/11/10 : fin des réunions techniques au cours desquelles le SNUEP et la FSU ont fait de nombreuses propositions
- Fin 2010 : premières propositions gouvernementales
- Dès janvier 2011 : ouverture des négociations avec G.Tron ministre chargé de la FP
- 1^{er} semestre 2011 : projet de loi

Dans le document remis aux syndicats en décembre dernier, quelques propositions concernent les non-titulaires de l'Éducation Nationale :

- Pour bénéficier d'un CDI, il faudrait avoir cumulé 6 années d'activité sur les 8 dernières. Cette règle appliquée aux plus de 50 ans serait généralisée à toutes et tous. Ce serait une avancée qui leverait la barrière des 6 années strictes qui bloquait nombre de contractuel-les dans l'accès au CDI.

Le SNUEP-FSU revendique la mise en place d'un plan de titularisation pour tous les non-titulaires avec pour objectif la fin de la précarité.

Le SNUEP-FSU réaffirme que les emplois permanents doivent être occupés par des fonctionnaires titulaires. Obtenir un CDI ne fait pas sortir de la précarité : les personnels en CDI restent des contractuels. Or ils doivent être titularisés et bénéficier des droits et des obligations liés au statut de fonctionnaire titulaire.

- Les propositions prévoient la mise en place pendant 3 ans de concours spécifiques professionnalisés pour les personnels actuellement en CDI, avec une Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

Cependant, les propositions restent floues : combien de personnels seraient concernés ? Combien de places seraient proposées à ce concours ? Rappelons la baisse du nombre de places aux concours depuis plusieurs années, les coupes sombres dans les postes (16 000 suppressions à la rentrée 2011) : dans ce contexte, ce plan de titularisation ne serait qu'**une opération de communication de plus, sans effet sur la carrière de beaucoup de non-titulaires ?**

Le SNUEP-FSU appelle les personnels à se mobiliser afin de pousser le gouvernement à prendre en compte tous les non-titulaires et à proposer un plan de titularisation avec la mise en place de décharges horaires destinées à aider les personnels pour préparer le concours interne.

Pour obliger le gouvernement à négocier, un rapport de force doit se construire. Le jeudi 9 décembre 2010, la FSU, la CGT et Solidaires ont organisé des initiatives pour un plan

Info de dernière minute

Suite aux mobilisations du 9 décembre et 20 janvier les propositions gouvernementales seraient en train d'évoluer. Gorges Tron, secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique a déclaré le 24 janvier 2011 : « Comme je vous l'ai indiqué lors de la première réunion, je suis favorable à ce que l'on puisse définir avec vous les critères qui pourraient être retenus pour que des agents en CDD puissent également se présenter à des concours réservés. »

de titularisation rapide. Le 20 janvier 2011 a été une nouvelle étape de la mobilisation dans la Fonction Publique. La mobilisation doit se poursuivre pour espérer peser face au gouvernement.

Le SNUEP FSU revendique :

- la mise en place d'un plan de titularisation pour tous les non-titulaires avec pour objectif la fin de la précarité.
- des heures de décharges pour préparer les concours
- une grille nationale pour la reconnaissance des qualifications et du salaire
- un cadre national qui améliore les conditions de reclassement
- l'élargissement des compétences des Commissions Consultatives Paritaires tout particulièrement aux opérations d'affectations.

*Le secteur corpo
secteur.corpo@snupe.com*

Suivez l'évolution du dossier précarité/titularisation sur www.snupe.com à la rubrique « espace corpo »

2012 : FIN DE LA NOTATION

Le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 relatif à la mise en place de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires mettra fin, au 1^{er} janvier 2012, à la notation

administrative et pédagogique des personnels et **fera du chef d'établissement l'acteur unique de la gestion de votre carrière**, via un entretien professionnel annuel.

L'entretien professionnel et ses nouveaux critères d'évaluation

Critères d'évaluation	Commentaires du SNUEP-FSU
1° Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève.	<i>Les résultats professionnels sont dépendant des moyens mis à disposition des collègues pour effectuer leurs activités. Ce critère trop réducteur n'est pas significatif de la richesse du métier d'enseignant.</i>
2° Les objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des perspectives d'évolution des conditions d'organisation et de fonctionnement du service.	<i>Ce n'est pas au chef de service de décider des objectifs professionnels à atteindre. Le SNUEP-FSU revendique une démarche collective pour définir les objectifs pédagogiques</i>
3° La manière de servir du fonctionnaire.	Notion floue qui prête à interprétation par les chefs d'établissement.
4° Les acquis de son expérience professionnelle	
5° Le cas échéant, la manière dont il exerce les fonctions d'encadrement qui lui ont été confiées	On retrouve dans ce critère la partie Gestion de la classe et Rayonnement
6° Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et à son projet professionnel	Le SNUEP-FSU revendique une véritable formation continue des enseignants sur le temps de travail.
7° Ses perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité.	Le SNUEP-FSU est attaché au statut de fonctionnaire d'Etat. Il dénonce la mobilité qui signifie licenciement.

Le SNUEP-FSU dénonce :

- l'entretien professionnel et l'opacité de certains critères d'évaluation
- les pleins pouvoirs donnés aux chefs d'établissement sur l'évolution de la carrière des enseignants

Le SNUEP-FSU revendique :

- pour chaque collègue qui le souhaite la possibilité de se faire accompagner par le collègue de son choix
- une véritable revalorisation qui doit passer par la mise à plat des grilles de rémunérations et des rythmes d'avancement avec :
- une entrée dans le métier à l'indice 447 soit 2000 € brut
- la création d'un échelon supplémentaire à l'indice terminal 963, soit un salaire brut de 4 436,78 €
- un rythme d'avancement rapide en début de carrière et identique pour tous : le 8^{ème} échelon en 9 ans à l'indice 804 - indice supérieur à celui actuel du 7^{ème} de la Hors Classe - ce qui représente ainsi 80 % du salaire maximum revendiqué.
- la suppression de l'heure supplémentaire obligatoire
- l'intégration de l'indemnité ISOE dans le traitement indiciaire

VERS LA CASSE DU STATUT

Entretien professionnel : le test

Le questionnaire

Dans le cadre du Pacte de carrière et plus particulièrement de la fin de la notation en 2012, des académies dont celle de Paris ont testé un nouveau dispositif qui devrait se substituer à la double notation des enseignants. Le choix du ministère s'est porté sur un entretien individuel d'évaluation professionnelle, mené par le chef d'établissement.

Pour l'heure, l'expérimentation concerne des collègues ayant 2 ou 20 ans de carrière. Pour le SNUEP-FSU, ce choix n'est pas neutre quand revient systématiquement dans la trame des entretiens l'option d'envisager une démission de la fonction publique.

L'entretien à 2 ans permettra de repérer les plus fragiles, les plus rebelles ou ceux qui se sont trompés de métier. Dans un contexte d'absence de moyens de formation, d'absence d'aide aux personnels en difficulté, d'absence de procédures d'accompagnement, la seule préoccupation de l'administration sera de les licencier via la mise en œuvre des « congés de

Extrait du questionnaire destiné aux chefs d'établissement dont la trame est à compléter lors de l'entretien	Commentaires du SNUEP-FSU
Quelles perspectives ?	
1 Poursuivre les mêmes activités ? La poursuite de ces activités intègre-t-elle l'éventualité de les exercer ailleurs ou auprès d'un public différent ?	C'est un moyen de contourner notre statut , et de trouver des « volontaires » pour enseigner en lycée des métiers, CFA, GRETA...
2 Prendre des responsabilités en restant enseignants L'enseignant exprime-t-il un souhait de s'investir au-delà de sa classe, dans d'autres activités que l'acte pédagogique classique, de faire profiter de son expérience des enseignants plus jeunes (tutorat, compagnonnage) ?	Trouver des « petits chefs » permettant au chef d'établissement de déléguer des responsabilités : • profs référents • profs coordonnateur • profs tuteur • gestionnaire réseau • référents culturel, TICE, préfet d'études...
3 Emplois de débouchés au sein de l'éducation nationale (personnels de direction, inspection)	C'est la porte ouverte à la cooptation et à la compromission.
4 Emplois externes (autres administrations, établissements publics, secteurs associatif, secteur privé...)	Le seul objectif réel pour l'administration est le licenciement des agents et leur renvoi vers le secteur privé.
5 Finaliser un projet/opérationnaliser une démarche Dans l'hypothèse où le relevé de conclusion fait apparaître la nécessité d'un traitement plus approfondi, il conviendra d'entrer dans une seconde phase de confirmation/validation du projet, avec ou sans l'accompagnement du Conseiller Mobilité Carrière. il revient à l'enseignant d'en décider.	C'est la justification des Conseillers Mobilité Carrière qui ne sont que les fossoyeurs des emplois publics.

●●● SUITE QUESTIONNAIRE

mobilité » et de la « réorientation professionnelle » (Cf. journal numéro 60). C'est pourquoi le SNUEP-FSU dénonce l'abandon de la formation initiale et continue des personnels.

L'entretien à 20 ans questionne : êtes-vous prêt à accepter de nouvelles fonctions ? Chef d'établissement, chef de travaux, Inspecteur, coordonateur, tuteur ou... secteur privé ?, ou êtes-vous encore capable d'assumer votre métier d'enseignant ? L'administration « fait ses courses » pour les métiers et activités où elle n'arrive pas à recruter. Mais le SNUEP-FSU y voit d'abord une reconnaissance implicite des difficultés et de l'usure du métier après 20 ans d'exercice. Le SNUEP-FSU dénonce les dégradations des conditions d'exercice qui épuisent les collègues en 20 ans d'activité.

Le SNUEP-FSU revendique une amélioration des conditions de travail et la mise en place d'accompagnement pour les fins de carrière du type Cessation Progressive d'Activité.

L'entretien avec le proviseur-confident

À travers le texte du rectorat de Paris, l'administration conseille au proviseur d'essayer d'obtenir lors de l'entretien des confidences pour vous guider dans votre carrière. Le piège est un peu gros. Qui peut croire que ces confidences ne seront pas utilisées dans le cadre de votre notation (appréciation de la valeur professionnelle) et exploitées lors d'une procédure éventuelle de licenciement (congé de mobilité) ?

Cet entretien professionnel issu du pacte de carrière n'apporte rien aux personnels. Son objectif pour l'administration, est double :

- repérer les collègues susceptibles d'accepter un congé mobilité toujours dans le cadre de la politique de suppressions massives de postes (100000 postes depuis 2002 dans l'Éducation Nationale) ;
- octroyer encore plus de pouvoir au chef d'établissement qui devient responsable administratif et pédagogique et pourra, suite à l'entretien professionnel annuel, influencer directement sur la promotion des collègues.

Le SNUEP-FSU dénonce ces nouveaux pouvoirs accordés aux chefs d'établissement qui vont à l'encontre du travail en équipe pédagogique.

Le SNUEP-FSU dénonce l'avancement « au mérite », à la tête du client.

DOTATIONS HORAIRES GLOBALES 2011

On brade !

Dans beaucoup de LP, DHG signifie suppression de postes (parfois massive : jusqu'à six ou sept postes dans un même établissement). Et l'administration veut faire croire qu'on accueillera mieux les élèves en supprimant des classes, en réduisant l'offre de formation.

Dans l'académie de Rouen, sont supprimés 41 postes en LP (11 CAP sont fermés, ainsi que 4 BAC PRO, compensés par 3 ouvertures) alors qu'il faut accueillir 270 élèves de plus.

Dans l'académie de Lille, sont supprimés 100 postes en LP, un LP est fermé alors qu'il faut accueillir 1 000 élèves de plus. Dans l'académie d'Orléans-Tours, sont supprimés 6 CAP et 1 BAC PRO*. Et la liste des académies est encore longue... Mais pour tous les recteurs, il s'agit de « faire évoluer la carte de formation », et au final « de répondre à une nécessité économique ». Le seul critère qui conditionne ces choix est la gestion uniquement comptable de la pénurie budgétaire organisée par le gouvernement. D'une académie à l'autre, les directives sont les mêmes : la chasse aux postes est ouverte et les primes se montent de 0 à 6000 € pour les uns, de 15 000 à 22 000 € pour les autres. Cela devrait « aider » les proviseurs et les recteurs à mettre en œuvre la politique ministérielle.

Partout, les collègues ont réagi pour contrer ces suppressions. Le SNUEP-FSU les a accompagnés dans leurs démarches. Il a participé à plus de cinq cents délégations, pour entendre à chaque fois le même discours des secrétaires généraux des rectorats : « on entend vos doléances mais on a une politique à mettre en œuvre, on ne peut faire autrement ». Leur proposition de maintenir telle filière est liée à son attractivité, à son nombre de « premiers vœux » mais nous n'avons aucun moyen de vérifier ce qui sera fait réellement pour que les familles puissent y inscrire leur enfant. Et, vu le discours présidentiel qui relance l'apprentissage, nous devinons quelle directive sera donnée.

À cette période de l'année, l'administration supprime des postes et argue que la DHG évoluera plus tard, pour tenir compte des effectifs élèves.

Une déclaration présidentielle aura suffi à lever toutes les professions du domaine judiciaire. Une politique destructrice dans notre secteur devrait nous amener à riposter sérieusement. Le SNUEP-FSU le souhaite fortement.

Comment orchestrer la pénurie

La DHG s'inscrit dans la logique d'économies à-tout-va au mépris des personnels, de l'enseignement professionnel et de la jeunesse. Chaque section de Bac Pro reçoit une dotation horaire de 34,5 h (grille 1) ou de 33,5 h (grille 2) auquel s'ajoute un volant d'heures supplémentaires attribué en fonction des effectifs constatés à la rentrée précédente. Une classe de seconde bac Pro pouvant accueillir 30 élèves à la rentrée 2011, dont l'effectif constaté

à la rentrée 2010 était de 26 élèves reçoit une dotation de 49,45 h au lieu de 51,75 h. En procédant ainsi, l'administration récupère 2h18min. Parfois, ce calcul s'applique aux CAP. Un CAP hôtellerie bénéficie de 56 h. Si l'effectif élèves à la rentrée 2010 est de 17 au lieu de 24, il sera doté de 52 heures pour la rentrée 2011. De fait, il devient impossible de proposer des dédoublements : cela dégrade fortement les conditions d'étude des élèves.

Le chef d'établissement doit répartir les heures par disciplines, à partir des horaires définis sur trois années. Il fait « au mieux » à condition qu'au terme de ses trois années l'élève ait eu son quota d'heures. Cela implique un suivi des horaires sur les trois ans de formations. En réalité, des disciplines sont amputées d'une partie de leurs heures. Soyez vigilants !

Lorsque les sections sont regroupées soit par niveau (première et seconde année de CAP), soit par spécialité (Bois-Hôtellerie, par exemple), des heures de mixité sont accordées. Mais le compte n'y est pas. Pour faire fonctionner une classe de 24 élèves en terminale bac Pro (15 techniciens du bois et 9 hôteliers), l'administration donne 48,3 h plus 6,52 h pour la mixité soient 54,82 h au lieu de 69 h si les sections étaient séparées. Dès lors les matières à même programme ne bénéficient pas de dédoublement. Une économie de 14 h est ainsi réalisée au mépris des enseignants qui doivent prendre en compte la spécialité des élèves. L'organisation des périodes de stage devient alors difficile et dégrade les conditions de travail.

De plus, un déséquilibre HP/HSA** dans les DHG au profit des HSA empêche la création de postes et/ou de Blocs de Moyen Provisoire (BMP) qui pourraient être créés pour éviter la multiplication des compléments de service. Les collègues subissent un chantage scandaleux : accepter des HSA pour ne pas supprimer un poste.

Par exemple, 9 HSA sont proposées à deux enseignants d'une discipline. Si les collègues refusent ces HSA, elles sont alors mises en BMP (donc en HP), ce qui implique de retirer 9 HP dans d'autres disciplines, puisque le chef d'établissement a un quota d'HSA à respecter. Ce mécanisme conduit à la suppression d'un poste.

Après la « réforme » du BAC PRO, les LP se retrouvent encore affaiblis par la pénurie. L'École manque de moyens pour assurer sa mission de formation des jeunes et les enseignants se sont mobilisés, mis en grève dès qu'ils ont connu leur DHG et les structures pédagogiques de leur établissement pour défendre leur établissement.

Maintenant, c'est tout ensemble que nous devons agir ! Tous, « touchés » ou non, devons lutter face à ces attaques qui démantèlent l'enseignement professionnel.

* Ces informations viennent des conférences de presse du mois de janvier des rectorats précités et sont vérifiables par tout un chacun, via internet.

** HP : Heure poste

** HSA : Heure supplémentaire Année

NOUVEAU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Quelles orientations futures ?

É D I T O R I A L

L'Éducation Nationale finalise sa refonte des trois voies du lycée avec la mise en place de la « réforme » de la voie technologique. Après celles des voies professionnelle et générale, cette nouvelle « réforme » doit se poursuivre après 2012, notamment pour les filières STG et ST2S. Elle complètera la « réforme » du niveau IV de qualification. L'objectif affiché est à la fois de « déprofessionnaliser » les séries technologiques afin de les distinguer davantage de la filière professionnelle mais aussi d'augmenter le nombre de jeunes qui poursuivent leurs études vers l'enseignement supérieur afin d'atteindre l'objectif de 50 % d'étudiant-es au niveau licence.

Dans la voie professionnelle, la généralisation des baccalauréats professionnels en 3 ans se termine avec la suppression des dernières sections de BEP en 2 ans dans la filière carrière sanitaire et sociale ou encore dans celle de l'hôtellerie-restauration. L'ensemble de ces réformes transforme en profondeur l'offre de formation professionnelle au niveau V et IV avec :

- **déprofessionnalisation de la formation de niveau V sous statut scolaire** avec la suppression de toutes les formations de BEP et le remplacement de ce niveau de qualification par une certification de quelques tâches professionnelles
- **augmentation du nombre de CAP** notamment par apprentissage avec une professionnalisation axée sur l'entreprise
- **redéfinition des contenus des Baccalauréats Professionnels** avec la mise en place du cycle 3 ans.



Jérôme DAMMEREY
Co Secrétaire Général

Dans les années à venir, la plupart des référentiels des Bac Pro vont être rénovés ou créés dans ce nouveau cadre. L'enjeu pour l'enseignement professionnel est de taille : le maintien d'une voie professionnelle qui permette à la fois une réelle qualification de niveau IV avec une professionnalisation importante, tout en permettant une poursuite d'étude notamment en BTS. Dans le contexte actuel, il est à craindre que ces nouveaux Bac Pro soient créés sous de fortes contraintes budgétaires (diminution de l'offre de formation, rationalisation de coût) et ne répondent à court terme qu'à la seule demande du marché du travail.

leur insertion dans le monde du travail. De plus, ils y voyaient déjà un moyen de rationaliser l'offre de formation avec la mise en place de modules de formations communs à plusieurs diplômes.

L'idée était lancée d'un **diplôme, à spectre large, délivré par l'État ; avec des mentions de spécialisations, acquises en entreprise ou en formation** non reconnues dans la certification. Ainsi la certification reste générale et la spécialisation quant à elle, fait partie de l'expérience particulière du jeune notamment par son vécu en entreprise.

Ce type de diplôme a été créé récemment à l'instar du Bac Pro « système électronique numérique » ou du Bac Pro « commerce ». Dans ces deux cas, les périodes de formation en entreprise sont l'occasion d'acquérir une spécialisation (« champ » ou « connotation ») sans pour autant qu'elles soient incluses dans la certification.

À l'époque, le ministère n'envisage pas de généraliser ce type de Bac ayant peur que l'absence de spécialisation des diplômes entraîne « une déprofessionnalisation risquant d'accentuer les difficultés d'insertion dans tous les secteurs où la demande de main d'œuvre qualifiée est forte ».

Et il continuait en affirmant : « Une approche conduisant à concevoir des diplômes autour de champs professionnels larges, de techniques élémentaires peut donner satisfaction dans le cadre d'un cursus intermédiaire conduisant à un choix d'orientation (BEP), mais peut difficilement être envisagée dans le cadre de la formation d'un professionnel qualifié ou hautement qualifié, sauf à réduire considérablement les niveaux d'exigence et à ne pas tenir compte des besoins exprimés par les milieux professionnels et économiques ».

Depuis la généralisation du Bac Pro 3 ans est passé par là

Un rapport d'audit de 2006 préconisait de simplifier l'offre de diplômes

Ce rapport a servi de base à la mise en place de la « réforme de la voie professionnelle ». Il y était préconisé la simplification de l'offre de diplômes dans l'objectif d'offrir aux jeunes des formations leur permettant à la fois de s'intégrer dans le marché du travail et de s'adapter tout au long de leur vie active mais surtout de faciliter la gestion des formations considérées comme

trop nombreuses et peu lisibles pour les jeunes.

À l'époque, les rapporteurs mettaient en avant la nécessité de disposer d'une offre de diplômes à champ professionnel plus large qui permettent aux jeunes d'acquérir une formation qui leur facilite

Ont participé à la réalisation de ce dossier : Françoise Bonnet, Jérôme Dammerey, Martine Ginisty, Eliane Milin

EMPLOI DES JEUNES

Des difficultés d'insertion liées au niveau de diplôme

Le Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (CÉREQ) vient de sortir sa dernière étude sur l'emploi des jeunes et l'emploi des seniors. Cette synthèse présente notamment les dernières données sur l'accès à l'emploi des jeunes ainsi qu'un panorama sectoriel de l'emploi de ceux-ci.

Le CÉREQ remet en question quelques idées préconçues notamment sur le fort taux de chômage des jeunes en France. Ainsi, s'il est vrai que près de 1 jeune sur 4 est au chômage en France, en prenant en compte le taux d'activité des jeunes français - parmi les plus faibles de par l'allongement de la scolarité -, le taux de chômage ne correspond plus qu'à 7,7 % de cette classe d'âge. De plus, il s'avère que près de la moitié n'ont pas connu de période de chômage au cours des trois premières années de vie active. L'emploi des jeunes débutants est donc massif (6 jeunes sur 10 accèdent rapidement et durablement à l'emploi) et contrairement à ce qui est couramment répandu, on ne peut pas parler de génération sacrifiée.

Cependant, un jeune sur quatre connaît des difficultés d'insertion professionnelle. Nous savons que ces difficultés sont étroitement liées au niveau de diplôme détenu. C'est donc pour les jeunes sans qualification ou avec des diplômes non pertinents sur le marché du travail, comme le seul baccalauréat général, que l'insertion va être la plus problématique.

Trois ans après la fin
de leurs études

	Actifs			Situation professionnelle		Taux de chômage
	Emploi	Chômage	Inactivité	Reprise d'études ou formation	Total	
Non diplômé	58	27	7	8	100	32
CAP ou BEP	76	16	4	4	100	17
Tertiaire	71	18	6	5	100	21
Industriel	80	14	2	4	100	15
Baccalauréat	74	11	3	12	100	13
Professionnel ou technologique tertiaire	73	14	3	10	100	16
Professionnel ou technologique industriel	85	9	1	5	100	9
Général	62	10	4	24	100	14
Bac+2	88	6	1	4	100	7
De la santé ou du social	97	2	1	1	100	2
Tertiaire	83	9	2	6	100	10
Industriel	90	6	1	3	100	6
Licence	84	6	3	7	100	7
Licence professionnelle	91	5	2	2	100	5
LSH, Gestion, Droit	79	8	3	10	100	9
Maths, Sciences et Techniques	88	3	3	5	100	4
Bac+4	83	9	3	5	100	10
Master	91	5	1	2	100	5
LSH, Gestion, Droit	90	6	2	2	100	6
École de commerce	93	5	1	1	100	5
Maths, Sciences et Techniques	89	7	1	3	100	7
École d'ingénieurs	94	3	1	1	100	4
Doctorat	91	7	1	1	100	7
Ensemble	77	13	3	7	100	14

Extrait du tableau, Champ : ensemble de la génération 2004 (737 000 individus)

INSERTION PROFESSIONNELLE TROIS ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES :

Trois ans après leur sortie avec un Baccalauréat Professionnel ou Technologique, les jeunes sont 85 % dans le secteur industriel à trouver un emploi et 73 % dans le secteur tertiaire avec une

poursuite d'étude de 10 % pour cette filière. De plus, 47 % de jeunes ayant un BEP tertiaire, 62 % ayant un BEP industriel avaient un accès rapide et durable à l'emploi. Au niveau bac, ce taux grimpe à 69 % dans le secteur industriel et 54 % dans le secteur tertiaire.

UN MARCHÉ DE L'EMPLOI FORTEMENT POLARISÉ avec une persistance du travail non qualifié

Après avoir annoncé la fin du travail non qualifié, attestée par une chute des effectifs au cours des années 80, après avoir proclamé le triomphe de « la société de la connaissance » et la nécessaire montée de la qualification du plus grand nombre, on a soudain mis l'accent sur la recrudescence de l'emploi non qualifié. Le centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) prévoit pour les années à venir une augmentation de l'emploi hautement qualifié mais également une croissance significative du nombre d'emplois pour les travailleurs des secteurs des

services, spécialement dans la vente et la distribution ainsi que dans d'autres secteurs ne nécessitant pas ou peu de qualification.

De fait, nous observons un accroissement important de la part des emplois classés non qualifiés et rémunérés au salaire minimum et le maintien d'une part non négligeable de travaux considérés comme non qualifiés. En France, on assiste comme ailleurs à une polarisation du marché de l'emploi avec d'un côté des emplois de qualification supérieure au niveau IV avec des salaires et des évolutions intéressantes et de l'autre les niveaux

de qualification IV, V et inférieurs qui sont majoritairement payés au niveau du SMIC avec peu de possibilité d'évolution.

Cette évolution du marché du travail explique peut-être les politiques mises en place ces dernières années dans l'Éducation Nationale : renoncement à la réussite de tous les élèves, objectif affirmé de 50 % d'une classe d'âge diplômés du supérieur, mais parallèlement une déqualification des formations de niveau V et IV avec une stagnation de la part des sortant-es de l'école sans qualification ni diplôme.

BACS PROFESSIONNELS COMPTABILITÉ ET SECRÉTARIAT

Grand lessive ou braderie de la formation tertiaire ?

DE 2 BACS COMMENT EN FAIRE 1 SEUL ?

Après avoir supprimé plus de 800 heures de formation pour les élèves de l'enseignement professionnel, le ministère de l'Éducation nationale poursuit sa politique de dévalorisation des diplômes. À présent, c'est le tertiaire qui est au cœur des attaques. Prétendant que « l'insertion professionnelle est très modeste : en 2008, sept mois après leur sortie, seuls 46 % des jeunes diplômés avaient trouvé du travail » la direction générale de la scolarité veut donc déspecialiser les bacs professionnels comptabilité et secrétariat.

AFFICHAGE ET RÉALITÉ

Alors que les publicités fleurissent dans le métro et sur internet vantant des cours privés pour un diplôme assurant l'avenir, ou « Un métier d'avenir pourtant méconnu et valorisant » (Le Marché du Travail 16/7/2010), le ministère veut nous faire croire que ces formations ne sont plus adaptées aux entreprises. De nombreuses petites entreprises ont besoin de salarié-es diplômé-es du Bac Pro, il suffit de consulter les offres d'emplois pour s'apercevoir que le métier n'est pas encore mort. De surcroît, les petits et moyens cabinets comptables cherchent de plus en plus à recruter des diplômé-es BTS, aussi dévaloriser les contenus de ces bacs pros rendra la poursuite d'études jusqu'au BTS encore plus difficile pour nos élèves. Sur le site du Salon Studyrama des Formations Commerciales, c'est le Bac Pro comptabilité qui remporte la palme d'or, suivi de très près par le Bac Pro secrétariat !

Or, la nouvelle mouture qui prévoit la fusion des deux bacs va à l'encontre de ce palmarès, puisque c'est une version édulcorée qui devrait voir le jour. La comptabilité disparaît presque totalement du référentiel, tout comme certaines parties du secrétariat. Ce qui laisse bien entrevoir la logique budgétaire qui prévaut à ce grand chambardement des diplômes, en mutualisant certaines disciplines entre autres.

COMPÉTENCES ET EMBAUCHE

L'enseignement de la comptabilité, puisque cette discipline serait majoritairement touchée par cette refonte, ne consiste pas uniquement à transmettre des savoir-faire. Cette matière nécessite aussi des compétences générales d'analyse, de méthode et de rigueur, de capacités d'adaptation, conduisant les élèves de comptabilité à être plus réactifs et plus polyvalents que les élèves des autres formations. Ce sont des atouts essentiels pour leur évolution de carrière. Quant à celles nécessaires en secrétariat, elles couvrent prioritairement la communication et ses outils, puis l'organisation et la programmation des activités dans l'entreprise, mais également l'approche des services « clients » et « fournisseurs » ainsi que la gestion du suivi du personnel et de la vérification du respect des contraintes économiques et juridiques liées au fonctionnement de l'entreprise. La multiplicité des compétences acquises en domaine professionnel garantit une adaptabilité réelle au sein d'une PME/PMI.

Souvent les diplômé-es des Bacs Pros de comptabilité ou secrétariat parviennent à trouver un travail dans le secteur tertiaire (transports, intérim ...) parce que leur niveau de formation correspond aux attentes des PME/PMI. Ils maîtrisent les bases de la comptabilité, les logiciels et progiciels, ce qui leur permet d'effectuer un nombre de tâches important en entreprise. Leur salaire de recrutement (environ 1 500 €) est une moyenne supportable pour les petites ou moyennes

entreprises. De plus nous devons souligner que ces formations tertiaires correspondent à un besoin impératif au sein de ces dernières, tissu économique dominant en France.

POUR LA POURSUITE D'ÉTUDES DES BAC PRO

Les bacs pro tertiaires s'inscrivent depuis longtemps, et cela est accru avec le passage à 3 ans, dans une logique de continuité vers un diplôme de niveau III, ce qui ne sera plus possible avec un bac devenu « très light » dans les contenus proposés par la DGESCO*. Si souvent ils éprouvent des difficultés en enseignement général, les connaissances acquises en bac pro les valorisent en enseignement technologique. Leur motivation en est renforcée. Un abaissement du niveau en bac pro rendra ce passage plus difficile et en décourageront beaucoup.

A l'heure où accéder au marché du travail nécessite des qualifications de plus en plus tournées vers une spécialisation, fusionner ces 2 bacs est un non-sens. Le SNUeP-FSU s'oppose à cette fusion qui ne vise qu'à liquider des postes dans l'enseignement professionnel et forcer à la reconversion un grand nombre de collègues.

Françoise Bonnet, Martine Ginisty, Eliane Milin

* DGESCO : Au ministère de l'éducation nationale, la Direction Générale de l'Enseignement SCOLAire élabore la politique éducative et pédagogique ainsi que les programmes d'enseignement des écoles, des collèges, des lycées et des lycées professionnels.

Une étude du Céreq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) de janvier 2011 donne une hiérarchisation des situations selon le diplôme. Il est clairement expliqué que trois ans après leur sortie de l'enseignement professionnel avec leur bac, les élèves sont 85 % à trouver un emploi, toutes formations confondues. De plus 47 % de jeunes ayant un BEP tertiaire et 69 % ayant du Bac Pro trouvaient du travail rapidement après leur sortie d'étude.

Malheureusement un facteur d'inégalité très important est aussi mis en exergue : la différence de situation entre jeunes d'origine immigrée et les autres. Or si nous acceptons une baisse de qualification avec cette refonte du Bac Pro tertiaire, ce sera d'autant moins de possibilité d'insertion pour ces jeunes là.

QUESTIONS À THIERRY REYGADES, Secrétaire national du SNES-FSU en charge du secteur enseignement technologique

La FSU défend le maintien de la spécificité des 3 voies de formations au lycée. Quelle est pour toi la spécificité de la voie technologique ?

Thierry : Les trois voies de formation sont complémentaires : la voie générale organise ses enseignements sur des disciplines académiques et universitaires, la voie technologique autour de champs technologiques, la voie professionnelle sur des champs professionnels en vue de l'acquisition de compétences permettant l'exercice de métiers.

Les champs d'étude sont (devraient être) donc différents mais surtout les approches pédagogiques : dans les séries technologiques la mise en activité des jeunes, le contact avec des gestes professionnels, ne visent pas à leur faire acquérir des compétences professionnelles, mais à « donner du sens » à leur formation et à leur permettre l'acquisition de concepts difficiles à appréhender de manière académique. Il s'agit de donner des savoirs, connaissances, compétences transférables vers d'autres champs technologiques.

Comment juges-tu la réforme actuelle de la voie technologique ?

T. R. : La réforme des séries technologiques industrielles et de laboratoire tourne le dos à ces principes fondateurs. Les séries ne sont plus organisées autour de champs technologiques ou d'activité. L'étude des phases de production, maintenance, recyclage des

produits est délaissée. La mise en activité des élèves est réduite et la généralisation des formations entraîne une perte de sens.

L'apparition d'enseignements transversaux et la déconnection des enseignements généraux avec les enseignements technologiques laissent entrevoir, de fait, la mise en place d'une série générale à coloration technologique. Cette conception est inadaptée aux élèves de la voie technologique mais surtout antinomique de ce que devraient être des séries technologiques.

Si le baccalauréat technologique ne prépare plus aux métiers de technicien, quelles vont être les poursuites d'études envisagées pour la voie technologique ?

T. R. : De fait les bacheliers technologiques poursuivent leurs études à 90 %, vers des formations supérieures professionnelles courtes (BTS, IUT) et vers des formations longues (université, classes prépas, écoles ...)

Leurs difficultés dans ces poursuites d'études ne sont pas négligeables mais elles risquent encore de s'accroître avec la réforme prévue.

Enfinement, le Bac Pro en 3 ans ne vait-il pas prendre la place des anciens baccalauréats technologiques ?

T. R. : En raison d'une certaine déprofessionnalisation, il est possible que le Bac Pro 3 ans prenne la place des baccalauréats de techniciens des

années 1970. Mais je crains surtout un effacement de la voie professionnelle sous statut scolaire, et, après l'intégration des séries technologiques dans la voie générale, l'apparition d'un apartheid social au lycée ; les enfants des classes favorisées dans la voie générale, ceux des classes défavorisées dans des formations professionnelles sous statut de salarié (apprentissage, contrat de professionnalisation), le lycée professionnel n'accueillant que des jeunes en extrême difficulté sociale et scolaire, sur des formations menant à des qualifications peu reconnues et servant pour l'essentiel de « tampon » social.

Dans le secteur du tertiaire, quelle est la réforme envisagée par le ministère pour la filière STG ?

T. R. : Nous avons peu d'information sur l'avenir des STG, hormis quelques bruits de couloir. Les projets vont sans doute vers une généralisation des formations et une diminution du nombre de spécialités. En gros faire de la STG le pendant de la série SES.

La filière professionnelle du tertiaire est aussi en cours de « rénovation » avec une fusion possible du Bac Pro comptabilité et du Bac Pro secrétariat. Comment analyses-tu cette évolution au regard de la nouvelle réforme des STG ?

T. R. : C'est ici la même démarche de « déprofessionnalisation » des séries professionnelles. Il n'est pas acceptable que la chute de l'offre d'emplois au niveau IV dans le secteur de la comptabilité entraîne une généralisation des formations professionnelles. Il faudrait au contraire analyser sérieusement les besoins de qualifications de niveau IV dans les services et proposer des formations diversifiées répondant à ces besoins. C'est en diversifiant les formations du lycée que l'on permettra à plus de jeunes d'acquérir des niveaux de qualifications permettant l'insertion professionnelle et/ou les poursuites d'études. Par incompétences et contraintes budgétaires, le gouvernement fait fausse route, c'est dramatique pour les jeunes mais aussi pour le développement économique et social.



FORMATION DES ENSEIGNANT-ES

Un premier bilan à la teinte très pâle

À la lumière d'une enquête ministérielle, la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Éducation Nationale avoue enfin que les fonctionnaires stagiaires sont mis en difficulté. La DGRH tente cependant de les minimiser en s'appuyant sur des dispositions prises dans certaines académies qui ont allégé leurs services et organisé des remplacements, ou encore tenté d'aligner les emplois du temps des stagiaires et des tuteurs. La DGRH constate que les absences pour congés maladie ne sont pas plus importantes : en octobre, on comptait 3,7 % de collègues en congé maladie ordinaire contre 4,2 % pour les stagiaires IUFM l'an dernier, et 9,6 % pour les néo-titulaires. Mais qui se ferait remarquer dans ce domaine l'année de la titularisation ? Enfin les stagiaires sont majoritairement affectés en collège (sauf dans les académies de Dijon et Nantes).

Les aspects négatifs de la réforme maintes fois dénoncés par le SNUEP-FSU sont largement repris

Les stagiaires sont fatigués, ils éprouvent des difficultés à concilier les préparations de cours, la gestion de la classe et la formation. Ils se plaignent de leur manque de méthode et de recul dans la gestion de la classe, parfois à cause de la nomination tardive des tuteurs, souvent parce qu'ils sont dans l'impossibilité de les voir à cause des emplois du temps.

Les formations du mois d'octobre arrivent trop tardivement (formation demandée avant la rentrée) et la banalisation du vendredi pour les formations filées semble peu pertinente. Par ailleurs, il est difficile de revenir dans les classes après plusieurs semaines de formation.

Les parcours des stagiaires sont très hétérogènes et les formations insuffisamment individualisées.

Un bilan statistique malheureusement significatif

- Les 8604 enseignant-es du 2nd degré et CPE stagiaires, sont inégalement répartis sur le territoire (Poitiers et Reims ont un effectif stagiaire très supérieur à Aix-Marseille et Toulouse), pour des raisons de mouvement...
- 71 stagiaires du 2nd degré ont fait l'objet d'un signalement et d'un « traitement de faveur » (visites, entretiens, aménagement du temps de travail).
- La DGRH dénombre 65 démissions, contre 48 l'année dernière, mais il n'y aurait pas de corrélation avec les difficultés, car la plupart arrivent avant la rentrée ???

- 4,5 % des stagiaires sont affectés sur plusieurs établissements.
- 13,5 % des stagiaires sont affectés en éducation prioritaire.
- 8911 tuteurs ont été nommés, non sans difficultés. Le tutorat est estimé entre 2 et 4h par semaine sur l'année.
- En novembre 2010, 139 stagiaires n'avaient pas de tuteur.
- 23 % des tuteurs n'exercent pas dans l'établissement du stagiaire.

Les remplacements sont effectués par des TZR, des contractuel-les ou stagiaires M2 pour les formations groupées

Le SNUEP-FSU dans l'action

Le SNUEP-FSU poursuit son action pour améliorer les conditions de travail des stagiaires et a demandé une audience auprès du ministère.

Tous les syndicats de la FSU se sont retrouvés le 16 décembre 2010 pour constater les dysfonctionnements dans tous les secteurs de la formation. Ils ont lancé un appel pour remobiliser les personnels (cf. SNUEP Infos n° 156). Un courrier a également été fait en direction des parents d'élèves pour les alerter sur cette situation qui met en péril les futur-es enseignant-es tout comme les élèves qu'ils formeront.

ENTRETIEN AVEC UNE STAGIAIRE LETTRES HISTOIRE

Ou comment débiter dans le métier sans formation

Comment s'est passée votre entrée dans le métier d'enseignante en Lycée Professionnel ?

La stagiaire L/H : Ce qui a marqué ce début d'année de fonctionnaire stagiaire, c'est le manque de temps de préparation et de recul sur ce que l'on fait. J'ai constamment la tête dans le guidon et j'ai ressenti très rapidement une fatigue excessive.

La relation avec le tuteur a-t-elle répondu à vos attentes ?

SL/H : J'ai déjà eu la chance d'avoir un tuteur dans l'établissement où j'enseigne, et d'être très bien accueillie par l'équipe pédagogique ! Mais malgré cela, il est difficile de synchroniser les échanges, et de trouver suffisamment de temps pour l'aide à la préparation ou à l'évaluation, pour les visites de cours et les discussions sur leur déroulement.

Les formations générales prévues n'auraient-elles pas dû compenser ces difficultés ?

SL/H : C'était l'attente de tous les stagiaires, mais elles se sont révélées très vite insuffisantes, inadaptées et inefficaces. La corrélation au disciplinaire devrait être plus importante. On nous demande de faire du travail individualisé avec nos élèves mais l'institution est incapable d'individualiser les formations de ses stagiaires, alors que notamment, les parcours des PLP sont très différents ! J'ai person-

nellement fait une licence de Lettres et de « Français langue étrangère », et j'ai enseigné à des « primo-arrivants » adultes ; je suis donc rompue aux difficultés de langage, mais on ne peut pas les gérer de la même façon dans une classe de jeunes élèves : c'est l'apprentissage de cette gestion de classe qui fait particulièrement défaut.

Et qu'en est-il des formations transversales ?

SL/H : Là aussi on constate un manque d'individualisation évident, le vécu et les attentes sont très divers entre le collège, le lycée ou le lycée professionnel !

Une conclusion ?

SL/H : Il faut absolument réduire le temps de présence devant élèves pour le consacrer à des formations disciplinaires et transversales plus individualisées.

Profil de la stagiaire

Titulaire d'une licence lettres et FLE illettrisme, 4 ans public adultes primo-arrivants AS, Césam + 4 ans AED et Master 1 préparation au concours dès admission.

Identité de la stagiaire non diffusée pour des raisons de confidentialité.

LES RYTHMES SCOLAIRES EN DÉBAT

Depuis plusieurs années les rythmes scolaires sont devenus une question de société. Ainsi en 2008, sous la pression des familles le gouvernement mettait en place la journée de 4 jours dans le 1er degré. De même par le passé la pression de l'industrie du tourisme a fait échouer l'alternance 7 semaines de travail-2 semaines de repos instituée pour un an en 1986. Le « zonage » actuel a permis un accroissement de la fréquentation des stations de sport d'hiver, mais a instauré un déséquilibre néfaste pour les apprentissages.

Aujourd'hui la question des rythmes scolaires est abordée mais elle ne doit pas être « polluée » par des intérêts économiques ou par la volonté de réaliser des économies sur le dos du système éducatif et de ses usagers. Cette question n'a de sens que si son objectif réside dans **la réussite de tous les élèves** car c'est bien là, la mission essentielle du système éducatif public et tout l'enjeu des rythmes scolaires.

Mise en place d'un « grand débat » : opération de diversion ?

Pour la rentrée 2010 l'annonce d'une nouvelle commission nationale avec battage médiatique ressemble beaucoup à une opération de diversion après les effets désastreux des diverses réformes gouvernementales. Opération de communication, loin des intérêts des personnes concernées, mais aussi opération très orientée par les structures mises en place, les choix des questions, les attendus. Ainsi les membres désignés par Luc Chatel pour diriger le comité de pilotage de la conférence nationale autour des rythmes scolaires ne comporte aucun des principaux acteurs que sont les jeunes, les enseignants ou les parents.

Par ailleurs, le questionnaire envoyé par le ministère aux partenaires de l'école interroge sur : « *Quelles modalités d'allègement ?* », « *Quelle articulation*

de la journée scolaire et périscolaire ? ». Il est à mettre en relation avec la proposition 15 du programme de l'UMP de 2007 qui dit permettre aux parents de choisir « *pour leurs enfants un établissement réservant l'après-midi aux activités sportives, culturelles et associatives* » et la 27 qui demande aux communes et aux enseignants volontaires d'expérimenter « *une répartition des compétences entre, d'un côté l'Education Nationale, chargée de "l'école du savoir", de l'autre côté, la commune, chargée de « l'école de la vie » (citoyenneté, culture, sport, activités d'éveil, découverte des métiers ...)* ». D'autres relais sont aussi activés comme le syndicat de droite des lycéen-nes qui relaie auprès des instances de lycéen-nes le questionnaire.

Le SNUEP-FSU est très dubitatif alors sur les conclusions d'une telle conférence nationale où tout a été décidé à l'avance.

Les arguments aujourd'hui qu'il faut interroger

1- La fatigue journalière des élèves

L'argument « populiste » de notre ministre relève du fait que nos élèves sont fatigué-es par des semaines trop chargées. Or, évoquer la « fatigue » des jeunes en la liant exclusivement au temps scolaire n'est pas recevable. Il est indispensable d'explorer leurs autres temps sociaux. À ce titre, il faut remarquer que certains élèves ont des rythmes très denses, partagés entre le temps scolaire, le périscolaire (cours de musique, activités sportives, activités culturelles et petits boulots pour certain-es). Bien souvent, une inadéquation entre les temps veille/sommeil existent et participent à augmenter leur fatigue.

2- Le bruit, le stress...

D'autres facteurs entrent également en ligne de compte, notamment le manque de sérénité en classe, le

bruit, le stress, le manque de confiance... Or, les politiques éducatives menées actuellement agissent négativement sur tous ces facteurs. En effet, les classes surchargées sont bruyantes et stressantes ; elles impliquent, d'une part, des conditions de travail très difficiles pour les enseignant-es, et d'autre part, des conditions d'apprentissage inadaptées pour les élèves.

3- Les modes d'appropriation et les pratiques pédagogiques

Il est aussi primordial de s'interroger sur l'articulation entre travail en classe et travail hors la classe. Si effectivement le débat sur les rythmes doit être mené pour permettre la réussite de tout-es les élèves, alors les questions de contenus, de leurs modes d'appropriation, des pratiques pédagogiques doivent être elles aussi au cœur du débat.

Augmenter le temps d'apprentissage - en variant les modes d'appropriation - est une nécessité ; c'est sur le temps long que se construisent les acquis. Des temps en classe entière, des temps de groupes, des temps de petits groupes où se succèdent cours, mise en activité, soutien, aide, permettraient une stabilisation des apprentissages bien supérieure à celle que proposent les cours « traditionnels » que bien souvent les enseignant-es sont contraint-es d'organiser faute de temps et de moyens. Cette question interroge également la formation pédagogique des enseignant-es, qui doit être solide pour répondre à tous les enjeux qui en découlent.

La question des rythmes est indissociable de la lutte contre l'échec scolaire, et ne passe pas par une diminution du « temps scolaire », ni bien sûr des moyens.

Toutes ces questions seront débattues du 4 au 8 avril par les congressistes du SNUEP-FSU lors du IV^{ème} congrès national.

Sigrid Gérardin

LE CAP ÉBÉNISTERIE RESTE OUVERT À LA SEP DE MAMERS !

La mobilisation paye

À l'occasion de la préparation du CAEN² du 16 décembre 2010, les représentant-es du personnel ont pris connaissance du projet du schéma directeur académique des formations professionnelles et technologiques initiales (établissements publics). Ce projet annonçait la fermeture du CAP Ébénisterie de Mamers. Les élu-es de la FSU ont aussitôt dénoncé cette mesure, prise sans même en informer les collègues concerné-es ! Pendant les vacances scolaires, les enseignant-es de la SEP¹ se sont organisé-es pour préparer la mobilisation en programmant une heure d'information syndicale pour la rentrée et le dépôt par l'intersyndicale FSU-CGT d'un préavis de grève reconductible, dès le 3 janvier. Déterminés, les enseignant-es ont profité de la venue du 1^{er} ministre, M. Fillon, à Mamers qui rencontrait les chefs d'entreprise et les élus locaux, pour demander une audience. C'est ainsi qu'une délégation a été reçue en audience à la sous-préfecture, par M. Royer (conseiller technique aux affaires locales du 1^{er}

ministre) en présence de M. Roy, inspecteur d'académie de la Sarthe. Les arguments avancés par le Recteur au CAEN n'ont pas convaincu les collègues, ni les élus locaux ou entrepreneurs de la filière, tous conscients que ce CAP offre de réelles opportunités d'emploi. Déterminés à faire reculer le recteur, les collègues se sont mis en grève dès le 10 janvier et ont demandé à être reçus en audience. La pétition rédigée à l'occasion a recueilli plus de 800 signatures en deux jours. Le 18 janvier, la délégation FSU au CTPA a imposé que cette question soit discutée, même si elle n'était pas à l'ordre du jour. Les portes ouvertes du lycée de Mamers étant programmées au 29 janvier, le Recteur s'est alors engagé à répondre aux collègues avant cette date. À nouveau, une délégation a été reçue par le DAFPIC³, M. Moreau le 24 janvier, les chiffres avancés par celui-ci concernant ce CAP ne correspondaient pas aux nôtres, créant de l'incompréhension jusqu'au proviseur du lycée même.

C'est le vendredi 28 janvier, à 16 h, que les collègues ont été avertis du maintien de la section. Cette victoire a été obtenue grâce à la mobilisation, à l'unité des enseignant-es, la solidarité des citoyens (1500 signatures contre la fermeture), l'engagement des entrepreneurs locaux (les élèves sont les futurs salariés de leurs entreprises) et des élus locaux (à quelques semaines d'élections locales, ils ne pouvaient pas s'esquiver). Le SNUEP-FSU et la CGT ont lutté pour que ce projet ne voit pas le jour, tandis que d'autres syndicats avaient déjà capitulé en présentant ce projet comme définitif sur leur site. D'autres fermetures sont annoncées, la mobilisation paye !

*Serge Bertrand
Secrétaire académique
de l'académie de Nantes*

¹ Section d'enseignement professionnel.

² Conseil académique de l'éducation nationale.

³ Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue.



POUR LA DÉFENSE DE NOS MÉTIERS AVEC LE **SNUEP-FSU**

ADHÉRER, POUR NE PAS RESTER SEUL-E ET POUR ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ-E

Se syndiquer au SNUEP, c'est se donner les moyens :

- de faire respecter ses droits
- d'acquiescer de nouveaux droits
- d'une expression collective, constructive, critique et indépendante
- d'être dans un syndicat de la FSU, 1^{ère} fédération des agents de l'Etat, aux côtés d'autres syndicats enseignants, le SNES, le SNUIPP, le SNEP, majoritaires dans leur secteur

Une cotisation pas chère

Conformément aux textes en vigueur, 66 % de votre cotisation annuelle sont déductibles de vos impôts ! Par exemple, une cotisation de 108 € (PLP 3^{ème} échelon) ne vous revient en réalité qu'à... 36 € !

Comment Payer ?

Par chèque : sous la forme d'un chèque global ou de 2 ou 3 chèques échelonnés. Dans ce dernier cas, il vous suffit de porter les dates d'encaissement souhaitées au dos de chacun des chèques.

POUR CONTACTER VOTRE SECRÉTAIRE OU CORRESPONDANT ACADÉMIQUE

Aix-Marseille

SNUEP-FSU, Bourse du travail
23 bd Charles Nedelec,
13331 Marseille Cedex 3

Amiens

Frédéric ALLEGRE
snupe.allegre@sfr.fr
Tél. : 06 18 82 32 12
22 rue du docteur Thomas,
51100 Reims

Besançon

Mathieu LARDIER
besancon@snupe.com
mathieu.lardier@wanadoo.fr
Tél. : 03 81 81 87 55 -
06 59 99 10 87
4B rue Léonard de Vinci,
25000 Besançon

Bordeaux

Joëlle COUDERC
coudercjo@voila.fr
SNUEP-FSU - Bourse du Travail
44 cours Aristide Briand,
33000 Bordeaux

Caen

Benoît LECARDONNEL
snupecaen@yahoo.fr
Tél. : 06 77 69 22 78
3^{ème} étage, 10 rue Tancrede,
50200 Coutances

Clermont-Ferrand

Stéphane ZAPORA
stephane.zapora@voila.fr
Tél. : 04 70 44 63 74 - 06 85 51 46 79
17 rue de Dijon, 03340 Montbeugny
Ugo TREVISIOL
Tél. : 06 25 07 66 83
snupe.clermont@gmail.com

Corse

Marie FOATA - Claude LUIGGI
marie.foata@wanadoo.fr
Tél. : 06 23 05 27 65
Centre syndical Martinelli,
immeuble Beaulieu
av. Kennedy, 20090 Ajaccio

Créteil

Gérard RUMEAU
snupe.creteil@orange.fr
Tél. : 06 64 31 20 29 - 01 43 77 02 41
SNUEP-FSU, 11/13 rue des Archives
94000 Créteil

Dijon

Didier GODEFROY
snupe@dijon.wanadoo.fr
Tél. : 03 80 43 23 07 - 06 83 08 11 58
10 rue de la Boise, 21220 Broindon

Grenoble

Hervé CROUZET
Tél. : 04 75 34 78 54
herve.crouzet@wanadoo.fr
Huynh Lan TRAN - Tél. 04 76 46 14 52
snupe.grenoble@yahoo.fr,
Snupe-Fsu - Bourse du travail
32 av. de l'Europe;
38030 Grenoble Cedex 02
snupeacadgrenoble@orange.fr
Tél./fax : 04 76 09 49 52

Guadeloupe

Alice RONCART
Valérie FRANCIUS-FIGUERES
snupeguadeloupe@yahoo.fr
Tél. : 05 90 90 10 21
SNUEP-FSU, 2 résidence Les Alpinias
Morne Caruel, 97139 Les Abymes

Guyane

Ludovic MOREAU
Snupefsu973@yahoo.fr
Tél. : 05 94 32 98 81 - 06 94 40 73 59
Rés. bois chaudat 4, 97310 Kourou

La Réunion

Evelyne DERRIENNIC
snupeunion@wanadoo.fr
Tél. : 06 92 61 93 31
Res. Pierre et Sable, Apt 7
88 chemin Bancoul, 97490 Ste Clotilde

Lille

Olivier DEMESTEERE
snupe.lille@laposte.net
Tél. : 06 70 74 48 63
SNUEP-FSU, 38 bd Van Gogh
59650 Villeneuve d'Ascq

Limoges

Béatrice GAUTHIER
snupe.limoges@orange.fr
Tél. : 05 55 87 78 49 - 06 81 24 56 52
59 rue Noël Boudy, 19100 Brive

Lyon

Séverine BRELOT
lyon@snupe.com
Tél. : 04 78 53 28 60
Fax : 04 78 60 04 51
SNUEP-FSU, Bourse du travail,
salle 44, place Guichard, 69003 Lyon

Martinique

Marius KAZUB
oiram.snupe.fsu@orange.fr,
Tél. : 06 96 07 07 06 - 05 96 63 63 27
Fax : 05 96 71 89 43
SNUEP-FSU, Cité Bon Air, Bat. B
route des religieuses, 97200 Fort de France

Mayotte

Jean Paul BOYER
jpol.boyer@free.fr
Tél. : 06 39 60 15 04 - 02 69 63 89 81
23 résidence Canopia,
97690 KOUNGOU

Montpellier

Emmanuel CANERI
manu.caneri@laposte.net
Tél. : 06 45 35 72 05
SNUEP-FSU Languedoc-Roussillon
chemin des cayragnasses,
34800 cabrieres

Nancy-Metz

Patrick LANZI
palanzi@yahoo.fr
Tél. : 09 54 42 63 73 - 06 66 77 88 40
Immeuble Quartz, 7 allée René Lalique
Apt 6, 54270 Essey les Nancy

Nantes

Serge BERTRAND,
nantes@snupe.com
Tél. : 06 79 47 08 94
Maison des Syndicats,
8 place de la Gare de l'Etat
case postale 8, 44276 Nantes Cedex 2

Nice

Andrée RUGGIERO
andree.ruggiero@orange.fr
Tél. : 04 94 30 01 09 - 06 79 44 06 81
SNUEP-FSU, Bourse du Travail
13 avenue Amiral Collet, 83000 Toulon

Orléans-Tours

Gilles PELLEGRINI - Cathy LAVANANT
snupe.orleans-tours@orange.fr
Tél. : 02 38 37 04 20
41 boulevard Buysier, 45250 Briare

Paris

Christine GUENARD - Hervé SCALCO
snupefsu75@free.fr
Tél. : 06 89 11 52 06
12 rue Cabanis
75014 Paris

Poitiers

Alain GOUARD
malau@club-internet.fr
Tél. : 06 20 79 08 80
FSU, av. du Parc d'Artillerie,
86000 Poitiers

Polynésie française

Maryline DUMASDELAGE
marylinedumasde@yahoo.fr
Tél. : 00 689 73 56 61
BP 51 701, 98 716 Pirae

Reims

Régis DEVALLE
regis-devalle@snupe.com
Tél. : 06 12 68 26 60 -
06 32 06 55 61
18 rue de Vitry,
51250 Sermaize-les-Bains

Rennes

Annie SEVENO
seveno.annie@wanadoo.fr
Tél. : 02 99 83 46 34 -
06 16 84 41 24
131 rue Belle Epine,
35510 Cesson-Sévigné

Rouen

Jérôme DUBOIS
jdsnupe@free.fr
Tél. : 06 19 92 75 91
SNUEP-FSU, 4 rue Louis Poterat,
76100 Rouen

Strasbourg

Pascal THIL
strasbourg@snupe.com
Tél. : 03 88 22 64 37
7 pl Vieux Marché aux Vins
67000 STRASBOURG

Toulouse

Didier CILIBERTI
dciliberti@free.fr
Tél. : 06 26 19 64 91
Collège de Caraman,
31460 Caraman

Versailles

Valérie BOUVERI
versailles@snupe.com
Tél. : 07 60 18 78 78
Fax : 09 56 09 63 93
12 rue Cabanis,
75014 Paris



Bulletin d'adhésion pour l'année 2010/2011

adhésion valable jusqu'au 31/08/2011

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à :
Section Académique ou SNUEP-FSU : 12, rue Cabanis 75014 PARIS

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant(e)s.

Ancien adhérent N° _____

M. Mme Mlle

NOM (dans l'ordre si nom composé) : _____

Prénom administratif : _____

Nom de naissance : _____

Date de naissance : ____/____/____

Bat., étage, porte : _____

Lieu-dit : _____

N° rue, boulevard : _____

Boîte postale, cedex : _____

Code postal : _____

COMMUNE : _____

Tél : ____-____-____ Fax : ____-____-____

Port. : ____-____-____

Courriel : _____

Spécialité : _____ Code spécialité (si connu) : _____

RESPONSABILITÉS

Secrétaire local (SL1) : 66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100 % si frais réels)

Secrétaire local adjoint (SL2) :

Correspondant local (CL) :

COTISATIONS MÉTROPOLE

Sans traitement	27	Retraite PLP 1	87
Retraité PLP CI Norm	96	Retraité PLP HC	108

Outremer : contactez la section académique
Étranger : contactez le SNUEP-FSU national

Ech	PLP/CPE			Non-titulaire
	CI norm	HC		
1		126		93
2		144		
3	108	153		Temps partiel : au prorata de la quotité du traitement
4	111	165		
5	117	177		
6	120	189		
7	126	195		
8	135			
9	147			
10	156			
11	171			

Banque : _____

Agence : _____

N° Chèque : _____

n° 1 _____

n° 2 _____

n° 3 _____

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation à reconduire lors du renouvellement d'adhésion est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUEP-FSU.

ACADÉMIE (au 01/09/2010) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC

Stagiaire

Contractuel CDI Vacataire

Temps partiel : % Nb d'heures.....

Échelon au 01/09/10 : _____

Depuis le : ____/____/____

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, Congés divers) :

Retraité en congé sans emploi

AFFECTATIONS

n° du R.N.E. _____

à titre provisoire

ZR

LIEU D'EXERCICE

n° du R.N.E. _____

Etab. d'exercice

Rattachement admin.

Type d'établissement

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement : _____

Ville : _____

COTISATION

Montant : €

Mode de paiement :

Chèque(s) 1 2 ou 3

Date : ____/____/2011

Signature : _____



**TOUTES LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL PUBLIC
SONT FIERS
DU SERVICE PUBLIC**

DITES-LE VOUS AUSSI
<http://www.fiers-du-service-public.fr/>



**Le service public,
on l'aime, on le défend.**

Campagne nationale de contribution à la construction d'un service public de qualité - Initiative de la FSU.